

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



SPP
seyssinet
pariset

Plaquette réalisée en partenariat
avec la Brigade de gendarmerie de Seyssinet-Pariset
et la police municipale

La sécurité est l'affaire de toutes et de tous, celle des biens comme des personnes. Les forces de l'ordre, notamment la gendarmerie nationale pour ce qui concerne la commune de Seyssinet-Pariset oeuvrent en ce sens dans le cadre de leur mission. La commune est aussi associée à ce travail et la coordination entre nos services, en particulier la police municipale, la brigade territoriale et la médiation sociale a pour objectif de favoriser la sécurité et la tranquillité de toutes et de tous en demeurant à votre écoute.

En concertation et partenariat, cette plaquette a été réalisée pour favoriser la lutte contre les cambriolages et rappeler à chacun quelques conseils et éléments simples permettant de dissuader les cambrioleurs. En effet, il faut savoir que

- *80% des cambrioleurs passent par la porte d'entrée,*
- *50% des cambriolages ont lieu pendant les vacances,*
- *Un cambrioleur abandonne au-delà de cinq minutes de vaines tentatives.*

Nous souhaitons que ce document vous soit utile, qu'il vous permette d'être vigilant pour vous-même comme pour votre environnement immédiat.

Marcel Repellin
Maire

Soyez vigilants

Les cambrioleurs repèrent souvent les lieux avant de procéder à des vols. Soyez attentifs aux visiteurs, aux démarcheurs, aux véhicules qui circulent dans les rues...

Sachez que

- Chaque démarcheur possède une carte professionnelle.
- Vérifier la carte professionnelle des fonctionnaires se présentant à votre domicile (employés des eaux, edf, insee, par exemples).

**L'efficacité
des services de
gendarmerie est
souvent liée à
la rapidité et à
la précision de
l'alerte reçue.**

Très important Signaler rapidement

à la gendarmerie
Tél. 04 76 21 55 22

- Tout individu faisant du porte-à-porte de manière douteuse ou posant des questions suspectes.
- Chaque fait anormal (visiteur trop curieux dans une maison aux occupants absents, véhicule suspect, ...) en notant le signalement précis ou l'immatriculation des véhicules.

Même si pour vous, quelque chose paraît anodin, pour la gendarmerie, cela peut être important.

*Chacun participe
à son niveau à la sécurité
et à la tranquillité publique.*

Les bons réflexes pour éviter

Ne facilitez pas la tâche aux voleurs

Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps passé à vaincre vos défenses. Le malfaiteur choisit des cibles faciles. Il se renseigne sur vos habitudes. Il profite des failles de votre protection.

Chez vous

- Ne laissez jamais la maison ouverte, même pour une courte durée, même quand vous êtes dans votre jardin, de jour comme de nuit. *Dix minutes suffisent pour un cambrioleur.*
- Ne tirez pas simplement la porte derrière vous, sacs, clés de véhicules s'y trouvent souvent à proximité. Verrouillez toutes les serrures, faites deux tours de clé. Le seul fait de tirer la porte ne présente aucune garantie de sécurité.
- N'oubliez pas de protéger les accès secondaires : garage, cave, ...
- N'attirez pas la convoitise des voleurs. Protégez votre intérieur des regards, fermez les volets et les stores ou tirez les rideaux.
- Ne cachez pas la clef du domicile sous le paillason, sous un pot de fleurs ou sous une pierre. N'inscrivez ni nom ni adresse sur vos trousseaux de clés.
- Ne laissez pas, dans une maison ou un appartement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des chèques même dans des cachettes que vous pensez introuvables. Déposez-les dans un coffre, à la banque ou dans un lieu sûr.
- Posez ou faites poser vos serrures correctement : évitez de laisser dépasser le canon à l'extérieur et fixez solidement la gâche.
- Posez sur les ouvrants les plus accessibles et non munis de volets ou de persiennes, des grilles ou des barreaux en acier.
- Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou de vol de vos clés surtout si la perte est accompagnée de documents où figure votre adresse.

les mauvaises surprises

Protégez vos biens

- Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.
- Photographiez vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets d'art...
- Conservez les factures et des photos de vos biens.
- Notez soigneusement, dès à présent, sur une feuille que vous conserverez dans un endroit sûr, les numéros de série et les caractéristiques de vos biens de valeur (matériels audio, vidéo, appareil photos numériques, ordinateur, ...).

Dans votre voiture

- Ne laissez pas votre véhicule ouvert, ne laissez pas les clés sur le contact et verrouillez les portières même si celui-ci est dans votre cour.
- Ne laissez aucun objet de valeur visible dans votre voiture. Surtout pas de sac à main sous le siège !

• **Attention aux vols à l'italienne.**

- On crève un de vos pneus et quelqu'un vous alerte de votre crevaison. Vous descendez de voiture et là, une autre personne vole votre sac laissé sur la banquette !
- Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact, verrouillez les portières.

Le home-jacking

C'est un vol de véhicule commis après avoir volé les clés dans une habitation.

Quatre conseils pour l'éviter

1. N'accrochez jamais les clés de votre maison et de votre voiture sur le même porte-cléfs.
2. Évitez de laisser sacs à main et trousseaux de clés dans le couloir d'entrée de votre domicile.
3. Ne laissez jamais les originaux de vos documents de bord dans la voiture.
4. Veillez à connaître par cœur la plaque d'immatriculation de votre voiture, pour pouvoir immédiatement communiquer le signalement exact à la gendarmerie.

Précautions élémentaires pour

Soyez discret

- N'apposez pas de mot d'absence sur votre porte.
- N'attirez pas l'attention lors de votre départ.
- N'apposez pas vos coordonnées sur vos bagages, mais plutôt à l'intérieur.

Laissez une apparence habituelle à votre habitation.

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins de confiance de vos absences pour qu'ils puissent informer la gendarmerie de toute anomalie observée chez vous. Demandez-leur de relever votre courrier, de simuler une présence en ouvrant et fermant vos volets de temps en temps.
- Remettez les clés de votre maison et des véhicules non utilisés à une personne de confiance ou emportez-les.
- Rentrez les échelles et les outils de jardin.
- Activez votre système d'alarme, si vous en possédez un.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas votre véhicule dans une zone non éclairée.

Opération tranquillité vacances

Ce service de la gendarmerie est en place depuis plusieurs années. Tout au long de l'année, vous avez la possibilité de leur signaler toutes vos absences prolongées. Cela permet aux patrouilles d'axer leurs efforts sur les domiciles inoccupés et aussi de pouvoir vous prévenir plus rapidement en cas de problème.

Ce service **gratuit** permet de partir plus sereinement en vacances sans pour autant négliger les précautions essentielles, mentionnées dans cette brochure.

Pour vous inscrire dans le dispositif, avant de partir en congés, présentez-vous à la gendarmerie pour signaler vos dates de début et fin de vacances.

Vous pouvez télécharger la fiche de renseignement sur le site **ville-seyssinet-pariset.fr** et la remplir au préalable.

vos vacances



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'ÉMIGRATION

**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

**LA
SÉCURITÉ
PARTOUT ET
POUR TOUS**



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

service communication préfectoral de police/DICOM



Soyez aussi prudent

La gendarmerie et la police municipale vous demandent aussi :

- De vous méfier des vendeurs à domicile qui pratiquent parfois des prix disproportionnés.
- De prendre garde aux prestataires de service non affiliés dont le travail ne sera pas garanti ou aux aides spontanées qui peuvent masquer des intentions malveillantes.
- De vérifier, par contre-appel, les coordonnées des démarcheurs par téléphone.
- D'être vigilant aussi en cas de quêtes à la générosité. Ces dernières doivent être autorisées. Les personnes doivent être en possession d'une accréditation ou d'un courrier mentionnant leur qualité ou l'établissement responsable.

Alerte aux professionnels

Attention aux démarchages publicitaires par téléphone. L'interlocuteur se présente de la part de la mairie et vous propose des encarts publicitaires. Les échanges ont lieu ensuite par fax que vous devez retourner signé. Attention : vous signez des bons de commande et très souvent les publications en question ne verront jamais le jour.

Nous vous recommandons donc une extrême vigilance.

Le seul démarchage, pour le compte de la ville, qui a lieu chaque année est celui du guide agenda. Il se déroule habituellement en août, septembre ou octobre. Le journal municipal La gazette vous informe plus précisément des dates en temps utiles.

La société mandatée est munie d'une lettre accréditive, signée par le maire, qu'il vous faut impérativement réclamer.

En cas de doute, contactez le service communication, Tél. 04 76 70 53 47

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.

- Bénéficiez de l'opération «tranquillité seniors ». Si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.

- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...). Vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir. En fin d'année, attention aux démarcheurs de calendriers, attention aux «faux» agents des services des eaux ou d'Edf.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



- Il convient d'être très vigilant lors des retraits d'argent aux distributeurs, ne vous laissez pas distraire par des inconnus. Ne tapez pas votre code lorsque quelqu'un est près de vous. Il ne faut jamais, sous quelque motif que ce soit, ni à la banque, ni à la gendarmerie, ni à quiconque, communiquer le code secret de carte bancaire.



- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.

La brigade de gendarmerie de Seyssinet-Pariset

Elle compte actuellement un effectif de 22 militaires. Son territoire concerne 3 communes, Seyssinet-Pariset, Seyssins et Saint Nizier du Moucherotte, soit 29991 hectares et un peu plus de 21000 habitants. La particularité de la brigade de Seyssinet-Pariset est d'être une unité de banlieue péri-urbaine mais également une brigade de montagne, (liée à la commune de St Nizier du Moucherotte).

Sa mission

La gendarmerie garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours. Elle

assure le maintien de l'ordre public. C'est une véritable force de proximité au service des populations.

24h/24

La brigade assure une permanence de 8h à 19h. A partir de 19h, les appels téléphoniques sont transférés au centre opérationnel de Grenoble qui répartit les interventions. Néanmoins une permanence téléphonique est tenue et tous les soirs, la brigade assure une patrouille nocturne.

Contacts

**Brigade de gendarmerie
de Seyssinet-Pariset
24, avenue du Vercors
Tél. 04 76 21 55 22**

En cas de cambriolage

- Laissez les lieux en l'état
- Ne touchez à rien
- Prévenez sans délai la gendarmerie - appel au 17
- Dressez un inventaire des objets dérobés et apportez-le lors de votre dépôt de plainte
- Prévenez votre assureur

Si vous êtes témoin ou victime d'un cambriolage, d'un vol d'automobile

Ne prenez pas de risque. Relevez si possible un maximum de détails sur les auteurs, leur nombre, leur description, leur véhicule, leur direction de fuite.

Contactez rapidement la gendarmerie. Tél. 04 76 21 55 22

La police municipale

C'est avant tout une police de proximité auprès de la population. Sa mission est d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans l'espace communal, de faire respecter les différents textes de lois dont le code de la route et de protéger les bâtiments communaux.

La prévention est leur rôle principal mais lorsque la situation l'exige, ils deviennent des agents de répression. Le service se compose de 3 agents.

Contacts

Police municipale, Hôtel de ville

Tél. 04 76 70 53 53 ou 06 70 35 84 87

9dagbWWWLa` fSUF 9WVSD_ VqW

Un dispositif expérimental baptisé "groupe de contact", destiné à renforcer la présence des gendarmes "sur le terrain" est mis en place sur le territoire de notre métropole. Un objectif prioritaire a été défini : renforcer la qualité de la relation qu'entretiennent les gendarmes avec les élus et la population, dans le cadre d'un véritable service de proximité. Cette police de sécurité et de prévention au quotidien sera en lien avec les citoyens, les entreprises, les commerçants. Leur mission : présence sur le terrain, prévention de la délinquance, renseignement, missions de police simple. Toutes les occasions de rencontre sont alors favorisées (patrouilles à pied, présence sur les marchés, réunions publiques, etc.).

Contacts

!%(' #! \$)) *

TXUžcd_ S]MfIT _eRTe1 XV_Urc^ VcZiZ_ dVcZf cžX f gžW

Numéros d'urgence

**Brigade de gendarmerie
de Seyssinet-Pariset**

24, avenue du Vercors,

Tél. 04 76 21 55 22

ou 17 en cas d'urgence

**Police municipale,
Hôtel de ville**

Tél. 04 76 70 53 53

ou 04 76 70 53 51.

Plus d'informations sur

<http://www.ville-seyssinet-pariset.fr>.

Des fiches de prévention des vols à la roulotte, contre le car jacking, les vols à la tire, les vols dans les commerces, ... sont publiées.



Hôtel de ville

Place André Balme

38170 Seyssinet-Pariset

Tél. 04 76 70 53 53

Très important

En cas de doute sur le comportement d'une personne, du constat d'un visiteur trop curieux dans une maison aux occupants absents, d'un véhicule suspect ou pour tout détail, **n'hésitez pas à contacter la gendarmerie.**

Même si pour vous, quelque chose paraît anodin, pour la gendarmerie, cela peut être important.